



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 juin 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juillet 1997

**Garantie d'emprunts : réaménagement au 25 août 1997 de 7
emprunts du Centre Hospitalier de Niort précédemment garantis
par la ville, avec refinancement de 1.476.630,17 F**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

Finances Budget Comptabilité

Garantie d'emprunts : réaménagement au 25 août 1997 de 7 emprunts du Centre Hospitalier de Niort précédemment garantis par la ville, avec refinancement de 1.476.630,17 F

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que le Conseil Municipal avait garanti à 100 % 1 emprunt en 27 ans et 6 emprunts en 30 ans à taux fixe et échéances annuelles constantes, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- Délibération du 30 Mars 1973 : emprunt n° 13 911 2301 C du 06 septembre 1973 d'un montant de 780.000 F à 7,75 % finançant la construction d'une unité industrialisée pour arriérés profonds.
- Délibération du 13 Février 1976 : emprunt n° 13 014 332 01 F du 22 Septembre 1976 d'un montant de 323.000 F à 9,75 %, finançant les travaux de modernisation et d'humanisation de service de cardiologie.
- Délibération du 13 février 1976 : emprunt n° 13 014 333 01 P du 22 Septembre 1976, d'un montant de 225.000 F à 9,75 %, finançant la construction d'un centre d'hémodialyse.
- Délibération du 21 décembre 1972 : emprunt n° 139100 36 01 L du 22 Mai 1973 d'un montant de 387.000 F à 7,25 %, finançant la construction d'une maison de retraite.
- Délibération du 6 Juin 1972 : emprunt n° 87 0705 3201 M du 28 Septembre 1972, d'un montant de 920.000 F à 7,25 %, finançant les honoraires d'architecte.
- Délibération du 2 Avril 1971 : emprunt n° 88 167145 01 C du 27 Juillet 1971 d'un montant de 520.000F à 7,25 %, finançant la construction d'une maison de retraite.
- Délibération du 26 Mars 1970 : emprunt n° 88 152 72301 T du 9 Juillet 1970 d'un montant de 1.136.000 F à 6,75 %, finançant la construction d'une école d'infirmière.

Pour chaque emprunt une convention de garantie avait été signée entre la Ville de NIORT et le Centre Hospitalier (6 Avril 1973, 4 Mai 1976, 4 Mai 1976, 22 Mars 1976, 14 Avril 1971, 3 Avril 1970).

Le Centre Hospitalier de NIORT a obtenu l'accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le remboursement anticipé du capital restant dû soit 1 476 630,17 F et le refinancement de ce capital, au taux de 4,85 %, pour une durée de 57 mois à compter du 25 Août 1997.

Le nouveau taux appliqué est favorable à l'emprunteur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- reporter la garantie à 100% de la Ville, pour ce nouveau prêt.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de NIORT s'engage à effectuer le paiement à ses lieu et place, sur demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive.

En outre, la Ville de NIORT s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt contracté, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à intervenir au contrat de prêt de substitution à passer entre l'organisme prêteur et le Centre Hospitalier de NIORT, et à passer un avenant aux 7 conventions initiales avec le Centre Hospitalier de NIORT et l'organisme prêteur.

(M. Bernard BELLEC, Président du Centre Hospitalier, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Claude PAGES

[Ordre du jour](#)